



Le Projet Port Seudre

Port Seudre, "port nature", un port en eau profonde accessible 24h/7j par toutes marées, mixte (ostréiculture, pêche, plaisance, promenade, SNSM, affaires maritimes, bateaux écoles, locations de bateaux...), écologique et adapté à l'accueil des personnes handicapées.

Sa situation géographique "privilégiée" à l'abri des vents dominants se prête à toutes sortes d'activités nautiques et à la construction d'infrastructures légères BBC (bâtiment basse consommation).

Situé à l'embouchure de la Seudre, face au bassin de Marennes Oléron, entre plages de sable fin et forêts de pins, implanté sur la commune de Ronce - La Tremblade au Mus de Loup, c'est une porte ouverte vers un vaste domaine de pistes cyclables et pédestres.



Un projet exemplaire :
ZÉRO POLLUTION - ACCÈS HANDICAPÉS

(la suite .../...)

✂-----BULLETIN D'ADHÉSION-----

Nous serions heureux de vous compter parmi nos adhérents, si vous le souhaitez, vous pouvez retourner ce formulaire accompagné de votre règlement (cotisation minimale 15 €) à :

ASSOCIATION PORT SEUDRE - 59 AV. BEAUPRÉAU - RONCE - 17390 LA TREMBLADE

Je soussigné (M Mme Mlle...) :

Adresse :

..... Téléphone :

Activité/profession :

e-mail (obligatoire pour ceux qui ont l'Internet) :

Je souhaite adhérer à Port Seudre en tant que **Plaisancier du Val de Seudre**

Ou comme **Soutien du projet Port Seudre**

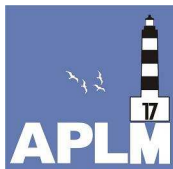
Je suis propriétaire d'un bateau OUI NON (description).....

.....

Date : Signature :

APLM17

(ACTIVITÉS PÊCHE ET LOISIRS MARITIMES 17)



Le 12 avril 2011 les représentants du Collectif Oléron et l'association **Port-Seudre** réunis en séance ont créé une Organisation Départementale, dont l'objet est de **Fédérer toutes les personnes physiques et morales utilisatrices de l'espace côtier et maritime de la**

Charente-Maritime.

La réglementation drastique et les décrets superposables (réserve de Moëze-Oléron, Parc naturel Marin en cours de création, Parc National Zone Humide de Brouage à l'étude, Natura 2000 en mer) nous obligent à être vigilants quant aux usages acquis depuis le décret Colbert de 1681.

Son but est d'obtenir des représentants dans les différentes organisations évoquées ci-dessus et de défendre les usagers de la pêche de loisir et de la plaisance.

Pour plus d'informations :

<http://www.portseudre.com/page53.html>

LES PARCS NATURELS MARINS : UN NOUVEL OUTIL POUR LA PROTECTION DU MILIEU MARIN

Le parc naturel marin ouvre la voie à une nouvelle gouvernance où tous les usagers et professionnels de la mer sont associés. Contrairement à l'approche réglementaire classique, où les usagers sont seulement consultés, l'approche intégrée se veut une stratégie globale de gestion des problématiques du milieu marin. Elle associe à la décision et à l'action chacun des acteurs concernés : élus locaux, services de l'État, usagers professionnels et de loisirs de la mer, associations environnementales, scientifiques... C'est un mode de fonctionnement participatif.



Le parc naturel marin vise de vastes espaces sur lesquels coexistent patrimoine naturel remarquable, écosystèmes de qualité et activités multiples.

À ce jour l'Agence compte deux parcs naturels marins :

- le Parc naturel marin d'Iroise
- le Parc naturel marin de Mayotte

Cinq Parcs sont actuellement à l'étude dont le Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et des Pertuis Charentais (2011).

L'association Port-Seudre a participé aux réunions de travail de la Mission d'Étude du Parc Naturel Marin régional.

Pour plus d'informations : <http://www.aires-marines.fr/>
<http://www.portseudre.com/page48.html#Haut>



Pour la création d'un port mixte en eau profonde au Mus de Loup — bas de Seudre



www.portseudre.com

Les Plaisanciers du Val de Seudre

La Seudre et ses chenaux accueillent actuellement 750 bateaux de plaisance (source ACT OUEST).

La majorité de ceux-ci sont amarrés en bas de l'estuaire, sur les communes de La Tremblade-Ronce les Bains, et de Marennes.

À ce jour il n'existe pas d'association regroupant tous les plaisanciers de ce secteur.

Port Seudre ex Port 2005, légitimement, a modifié ses statuts en A. G. E.* le 3 juin 2011 afin de fédérer tous les amateurs de loisirs nautiques des deux rives de la Seudre et du bassin de Marennes.

Pourquoi rassembler les plaisanciers ?

La plupart des propriétaires de bateaux sont aussi des pêcheurs de loisir. Ils ont fait le choix de s'installer ou de villégiaturer dans notre région parce qu'ils pensaient pouvoir y pratiquer leurs loisirs favoris .

Tout serait parfait dans le meilleur des mondes si des réglementations draconiennes et la création prochaine du Parc Naturel Marin ne venaient pas contrarier leurs projets.

* Assemblée Générale Extraordinaire

(la suite .../...)



**ASSOCIATION PORT-SEUDRE - 59, AVENUE BEAUPRÉAU
RONCE LES BAINS - 17390 LA TREMBLADE**

☎ 05 46 76 50 53 - courriel : info@portseudre.com

Ne pas jeter sur la voie publique - Photo Philippe DUFOUR - <http://perso.orange.fr/vent.ouest/text/index.html>

Les Plaisanciers du Val de Seudre (suite)

Port Seudre est en désaccord avec la proposition des Préfets sur la composition du Conseil de Gestion du Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde - Pertuis Charentais.

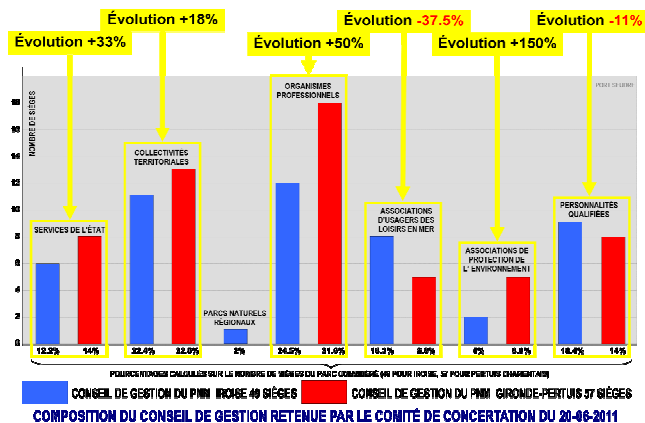
POURQUOI ?

Pour avoir suivi les réunions du Comité de Concertation de la Mission d'Étude du Parc Naturel Marin, nous avons compris que le Conseil de Gestion serait « représentatif » de la diversité des « acteurs » intéressés par le parc.

En effet, nous avons en tête la composition de celui du P. N. M. d'IROISE, proposé comme un modèle, qui nous semblait équilibré. Les présentations du projet par les préfets les 9 mai et 20 juin 2011 au Comité de Concertation nous montre qu'il n'en est rien.

Comme le montre le graphique ci-dessous, les services de l'état ainsi que les Associations de protection de l'environnement ont pris de l'embonpoint au détriment des Organismes et associations d'usagers des loisirs en mer qui régressent, avec un seul représentant pour la plaisance, deux pour la pêche de loisir, un pour le sport et un pour les sports sous-marins !

De plus il n'y a aucun représentant du Tourisme dans le collège Organisations Professionnelles.



Un comble dans le deuxième département touristique Français !

Il est prévu qu'à la suite de l'enquête publique (22 août au 22 septembre) le projet soit présenté aux organismes et aux élus.

Nous comptons mobiliser les maires et les conseillers généraux du département avant que le décret simple soit pris en conseil des ministres à la fin de l'année. En effet, sans leur intervention, le collège qui vous représentera ne comptera que 5 membres sur 57 soit 8.8%, alors que la représentativité est de 16% en Iroise.

D'autre part, l'arrêté de juillet 2010 concernant la réserve de Moëze-Oléron est pour l'heure suspendu (voir APLM17 au dos). Normalement la pêche à pied est interdite sur l'estran, 3 réserves intégrales ont été créées, toutes les activités de loisir sont interdites sur le domaine public maritime !

Afin de nous aider à contrarier l'absurde, rejoignez Port Seudre en adhérant. Vous serez informé, écouté et défendu.

En savoir plus : <http://www.portseudre.com> rubrique « Environnement ».

Le Projet Port Seudre (suite)

Port Seudre est basé sur quatre principes:

1. Port en eau profonde (accessible 24h/24),
2. Port Zéro Pollution,
3. Port Mixte (Professionnels et Plaisanciers),
4. Port accessible aux handicapés.

POURQUOI UN PORT MIXTE EN EAU PROFONDE ?

Pour l'ostréiculture :

L'évolution des techniques tend à rendre de plus en plus indispensable le principe du port relais utilisable quelque soit la marée, pour charger et décharger les chalands, stocker matériel et embarcations, et permettre aux exploitants installés en amont de l'estuaire d'éviter des longs trajets entre viviers et cabanes.

De plus, le jour où la règle des 5 nœuds (9 km/h) à moins de 300 mètres des côtes sera appliquée à tous, il faudra plus de 3 heures à un chaland pour faire l'aller/retour (32 km) entre l'Éguille et le pont de la Seudre...

Pour la pêche :

Actuellement, la quasi totalité des pêcheurs Trembladais doit travailler à la Cotinière, à Royan, à la Rochelle, voire plus loin, faute d'infrastructures adéquates. Un port en eau profonde permettrait à ceux qui essaient malgré tout de rester, de mieux travailler, aux autres de revenir et il n'est peut-être pas exclu d'envisager une mini criée (voir la lettre de J. Paillé, président de l'association des pêcheurs sur notre site Internet).

Pour la plaisance :

Le manque d'anneaux sur le littoral atlantique se chiffre par dizaines de milliers, 8000 demandes sur liste d'attente à Arcachon, 1800 à la Rochelle, Royan est saturé, la demande est tellement supérieure à l'offre que s'il il y a bien un problème qui ne se pose pas, c'est celui de trouver preneur...

Pour les autres activités nautiques :

L'espace marin doit être partagé entre plusieurs autres utilisateurs. comme les loueurs d'embarcations. les écoles pour passer les permis, les promenades en mer. les bateaux nécessaires à l'entretien et à la surveillance du bassin, dragues, bateaux de recherche. douanes, gendarmerie, affaires maritimes... On peut également citer des activités émergentes, comme le petit cabotage côtier qui, dans l'avenir, viendra soulager le trafic routier, et des projets à plus long terme comme la liaison fluviale Seudre/ Gironde

Pourquoi en eau profonde ?

Toutes ces activités ne peuvent bien se développer que si le port est fonctionnel 24 h / 24, quelle que soit la marée, ce qui n'enlève en rien à l'utilité du port à sec. Pour un certain nombre de raisons, dont le manque de place, le principe du port à sec pour les petits bateaux fera désormais partie de notre environnement maritime comme infrastructure complémentaire aux ports traditionnels.

Port Seudre un port « Zéro Pollution »

Un port « zéro pollution » : une nécessité en zone ostréicole !



Tables ostréicoles - Estuaire de la Seudre

Plus qu'ailleurs, le montage du projet, la construction et l'exploitation doivent être menés dans un souci de préservation de l'environnement :

- en étudiant, grâce à des modèles, l'impact des infrastructures sur le milieu, dans le but de réduire au maximum les

opérations de dragage,

- en mettant en place des contrôles réguliers de la qualité des eaux et des sédiments,

- en récupérant, pour traitement, les eaux noires et grises, les eaux de cale, les eaux de l'aire de carénage, les eaux pluviales, les eaux des installations sanitaires,



Pompe "eaux noires" Port de Saint-Denis d'Oléron

- en intégrant à la structure portuaire une déchetterie,
- en prévoyant un 'kit d'intervention' contre les pollutions accidentelles avec barrage flottant et feuilles absorbantes,

- en adoptant la démarche Haute Qualité Environnementale (HQE et BBC) pour l'ensemble du projet : intégration paysagère, chantier 'propre', utilisation de biomatériaux et d'énergies renouvelables, récupération de l'eau de pluie,

- en recrutant et en formant du personnel qualifié,
- en informant 'en continu' les usagers du port sur la démarche 'zéro pollution'.



Equipements HQE Port de Saint-Denis d'Oléron

Éric BAHUON docteur en biologie marine (commission environnement)

--- BULLETIN D'ADHÉSION AU DOS ---

Je souhaite devenir membre de l'Association « Port Seudre » et m'engage à en respecter son but à savoir l'article 2 des statuts (en rouge sombre le § ajouté le 3 juin 2011) :

« Cette association a pour but :

- De réunir toutes les personnes physiques et morales utilisatrices de l'espace maritime et côtier qui souhaitent la réalisation d'un port mixte (pêche, plaisance, ostréiculture, location, bateaux-écoles, bateaux à passagers etc.) accessible à tous (aux personnes valides et à mobilité réduite), 24/24 sur la commune de La Tremblade – Ronce les Bains, tel que défini dans le Plan d'Aménagement et de Développement Durable voté à l'unanimité par le Conseil Municipal de La Tremblade.

- De fédérer, de représenter, de défendre, de soutenir et d'informer tous les usagers des loisirs maritimes des deux rives du Val de Seudre, afin de conserver la liberté d'accès à l'espace maritime, de pratiquer une pêche responsable, et de naviguer dans le respect des usagers et des usages.

- Dans cet esprit, elle s'attachera à développer l'économie locale et à valoriser le patrimoine communal dans le respect de l'environnement.

- De mettre les fruits de son activité à disposition du Maire de La Tremblade, pour le soutenir dans les différentes démarches administratives nécessaires au projet ».